

# **SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 24/09/2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le 24 Septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2019

Secrétaire : CHAMPIOT-BAYARD Evelyne

**Présents** : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André.

**Absents** : LANDO Thierry, MUGERIN Alice.

### **OUVERTURE DE SÉANCE**

#### **1- INFORMATIONS GÉNÉRALES**

##### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE**

- Mme Le Maire fait le point sur les 2 derniers comités des maires qui ont eu lieu le 09/09/2019 et le 23/09/2019 :

- rendu de l'étude sur l'élaboration d'une stratégie agricole et alimentaire en Cœur de Savoie. Il en ressort en synthèse que le plus important pour l'agriculture en Cœur de Savoie est le maintien du foncier agricole.

- rendu de l'étude sur l'élaboration d'une stratégie forestière.

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) doit donner un avis sur l'extension de la ZAC d'Alpespace le 30/09/2019, dans le cadre de la révision du SCoT.

##### **COMMISSION URBANISME**

###### **Autorisations d'urbanisme accordées**

- 1 permis de construire pour la rénovation de la salle polyvalente au nom de la commune, accordé le 06/09/2019.

- 1 permis de construire pour la construction de 30 box et 14 studios, au nom de Mme JUVENTIN Danielle, Chef-Lieu, refusé le 10/09/2019.

- 1 déclaration de travaux pour l'extension d'un bâtiment, au nom de M. AGHERBI, Rue Pichat, refusée le 01/07/2019.

- 1 déclaration de travaux pour la création d'un abri auto couvert et d'un auvent en façade, au nom de M. GAILLARD Bernard, La Chatelle, accordée le 12/07/2019.

- 1 déclaration de travaux pour la construction d'une piscine, au nom de Mme COUX Cécile, au Pognient, accordée le 20/08/2019.

- 1 déclaration de travaux pour la réfection de la toiture de la grange et garage, au nom de Mme THIELAN Marie-Claire, Grange-Maréchal, accordée le 26/07/2019.

- 1 déclaration de travaux pour le ravalement du soubassement de 2 façades de la maison, au nom de Mme BORDENAVE Michèle, Rue Pichat, accordée le 26/07/2019.
- 1 déclaration de travaux pour la pose d'une clôture et un mur, au nom de M. PIEDON Marvin, Chef-Lieu, accordée le 09/08/2019.
- 1 déclaration de travaux pour la pose de capteurs solaires, au nom de M. BRASSELET Norbert, au Pichat, accordée le 09/08/2019.
- 1 déclaration de travaux pour une division de terrain, au nom de la SARL SYRO, Grange-Maréchal, accordée le 20/08/2019.

### **COMMISSION DES TRAVAUX**

- La réception concernant la création du réseau de chaleur a eu lieu le 24/09/2019. Tout sera piloté depuis la chaufferie de l'école.
- Les travaux d'aménagement du carrefour Vers-Le-Bois sont bientôt terminés. Le marquage au sol a été réalisé.
- Les nouveaux abribus de la Gare et du Chef-lieu ont été posés ce jour.
- Les lettres des noms figurant sur le monument aux morts ont été regravées par la marbrerie LAMBERT.
- Un devis a été demandé pour la réfection suite à un affaissement de chaussée au Pichat.

### **2- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Décision n° 02-2019 du 05/08/2019 relative à la désignation de Me PONCIN Frédéric pour assurer la défense et les intérêts de la commune concernant la requête en référé à l'effet de surseoir à exécution de l'arrêté n° 2019-74 dossier PC 07324019G1005 et la requête pour excès de pouvoir tendant à l'annulation de l'arrêté n° 2019-74 dossier PC 07324019G1005 déposées devant le Tribunal Administratif de Grenoble par la SCI SAHELAC et Mme JUVENTIN Danielle.
- Décision n° 03-2019 du 16/09/2019 relative à la désignation de Me MARTER Alain, avocat à Chambéry, pour assurer la défense et les intérêts de la commune concernant la déclaration d'appel en date du 07/08/2019 de Mme LEPAPE Christine et M. MALLET Alain à l'encontre du jugement du Tribunal de Grande Instance de Chambéry du 01/07/2019.
- Décision n° 04-2019 du 16/09/2019 relative à la désignation Me PONCIN Frédéric, avocat à Chambéry, pour assurer la défense et les intérêts de la commune concernant l'opposition et l'appel du jugement correctionnel rendu par le Tribunal de Grande Instance de Chambéry le 08/02/2018, par M. JUVENTIN Michel, Mme JUVENTIN Danielle née VIOUX et la SCI SAHELAC.
- Décision n° 05-2019 du 20/09/2019 relative à la désignation de Me Olivier COUTARD, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation à Paris, pour assurer la défense et les intérêts de la commune concernant le pourvoi en cassation déposé par l'avocat de la SCI SAHELAC et enregistré le 19/08/2019 par le Conseil d'Etat. La SCI SAHELAC demande au Conseil d'Etat d'annuler l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon du 18/06/2019 concernant le PLU.

### **3- VALIDATION DU PROJET POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE**

Mme Le Maire fait le compte rendu des différentes réunions qui ont eu lieu avec les architectes et le comité de pilotage pour la rénovation de la salle polyvalente et de la salle de restauration scolaire.

Le projet consiste à effectuer des travaux d'amélioration thermique de l'enveloppe de la salle polyvalente. Construit en 1995, les performances thermiques sont médiocres au regard des objectifs nationaux souhaités actuellement.

Au-delà du contexte énergétique, la salle ne donne pas entière satisfaction sur le plan fonctionnel. L'organisation intérieure, les flux, la mutualisation des usages de mêmes salles, les contraintes sanitaires liées à la cantine scolaire (hébergée dans ce bâtiment) rendent la cohabitation difficile et fait également ressortir un manque de place.

Ainsi la commune souhaite réorganiser cette salle en mettant également aux normes l'accessibilité de ce bâtiment.

Elle présente le projet pour un montant estimé à 847 000 € HT. Il convient maintenant de délibérer pour lancer le projet. Les travaux devraient débuter début Janvier 2020 pour se terminer à la fin de l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- valide le projet et décide de lancer l'opération pour la rénovation de la salle polyvalente et de la salle de restauration scolaire.
- autorise Mme Le Maire à lancer l'avis d'appel à concurrence en MAPA (marché à procédure adaptée).
- autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

### **4- DEMANDE DE SUBVENTION AU FDEC (Fonds Départemental d'Équipement des Communes) POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE ET DE LA SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE AU POINT DE VUE FONCTIONNELLE ET ÉNERGÉTIQUE**

Mme le Maire rappelle la délibération en date du 23/10/2018 relative à la demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation fonctionnelle et énergétique de la salle polyvalente et de la salle de restauration scolaire.

En raison du grand nombre de dossiers en attente de financement, la commission permanente lors de sa séance du 12/07/2019 n'a pas été en mesure de retenir cette opération pour la programmation 2019.

Mme Le Maire précise que le conseil municipal peut maintenir cette demande de subvention pour la programmation de 2020.

L'estimation des travaux s'élève à 847 000 € HT et la maîtrise d'œuvre à 114 432.40 € HT. Le démarrage de ce programme est prévu en Janvier 2020.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- sollicite le maintien de la demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FDEC pour la rénovation fonctionnelle et énergétique de la salle polyvalente et de la salle de restauration scolaire.
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'obtention de la subvention.
- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir.

## **5- AVENANT AU CONTRAT D'ENTRETIEN AVEC EOLYA POUR LA MAINTENANCE DU CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mme Le Maire rappelle qu'un contrat de maintenance a été conclu avec EOLYA pour l'entretien de la chaufferie et le contrôle des installations de sécurité d'incendie de la salle polyvalente. Un avenant N° 1 a été signé pour inclure de nouveaux points à vérifier périodiquement, un avenant N° 2 a été signé pour indiquer la révision de prix du contrat. Un nouvel avenant est nécessaire suite à la suppression des équipements en chaufferie lors du raccordement sur le réseau de chaleur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte l'avenant n°3 au contrat de maintenance avec EOLYA suite à la suppression des équipements en chaufferie de la salle polyvalente lors du raccordement sur le réseau de chaleur.
- Charge le maire de signer les documents nécessaires.

## **6- CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Ce sujet est retiré de l'ordre du jour.

## **7- CONVENTION D'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES DANS LE CADRE DE LA REDEVANCE SPÉCIALE AVEC LE SIBRECSA.**

Mme Le Maire donne lecture de la convention d'élimination des ordures ménagères et assimilées dans le cadre de la redevance spéciale avec le SIBRECSA.

La présente convention a pour objet de définir les conditions et modalités d'exécution de l'élimination des ordures ménagères et assimilées provenant des entités publiques (cimetière, salle polyvalente, mairie, école service technique...).

La commune devra payer une redevance spéciale qui est calculée en fonction du service rendu et de la quantité de déchets éliminés. La tarification est fixée chaque année fin décembre par délibération du comité Syndical du SIBRECSA pour être applicable au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise Mme Le Maire à signer ladite convention avec le SIBRECSA.
- charge le Maire d'établir le mandat correspondant à la redevance spéciale.

## **8- CONVENTION DE TRANSFERT AU SDES DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE (CEE) POUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Mme Le Maire donne lecture de la convention de transfert des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES) pour les travaux d'amélioration de l'éclairage public.

Elle rappelle la délibération du 09/04/2019 concernant la demande de subvention au SDES pour le remplacement des candélabres à la salle polyvalente.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- autorise Mme Le Maire à signer ladite convention avec le SDES.

## **9- CONVENTION AVEC LE SDES POUR LE DIAGNOSTIC DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC IMPLANTÉES SUR LA COMMUNE**

Le SDES a pris l'initiative de la réalisation de diagnostics sur les installations d'éclairage public à l'échelon de son territoire d'intervention au bénéfice de ses communes adhérentes et de leurs structures intercommunales de rattachement. Cette opération qui va se dérouler sur quelques années suivant le nombre de collectivités candidates à ces prestations.

Les modalités administratives techniques, juridiques et de répartition financière nécessaires et adaptées à la réalisation de cette opération, sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage valant convention financière adossée à la présente délibération, à passer entre la commune et le SDES.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- De valider la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public implantées sur le territoire de la commune et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention ;
- De prendre en charge financièrement l'intégralité des coûts TTC de la part communale, et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **10- ACHAT DE TERRAINS POUR LA RÉGULARISATION D'EMPRISE DU CHEMIN DE LA CHATELLE**

Mme Le Maire précise qu'il convient de régulariser les emprises de terrains pour le chemin de la Chatelle. Différents échanges ont eu lieu entre la commune, les propriétaires concernés et le cabinet CEMAP (géomètre).

Après discussion sur la valeur du terrain, le prix est proposé à 0.80 €/m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- décide l'acquisition des terrains nécessaires à la régularisation de l'emprise du chemin de la Chatelle selon le plan de délimitation et le plan d'alignement mis à jour en novembre 2018.
- précise que la régularisation aura lieu avec les propriétaires ayant donné leur accord.
- fixe le prix à 0.80 €/m<sup>2</sup>.
- charge le cabinet CEMAP (géomètre) d'établir le bornage et le document d'arpentage.
- autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires.
- confie à Me ROISSARD, notaire à Montmélián, l'établissement des actes de vente.

## **11- PRÉSENTATION DE LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES**

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal la réforme de l'organisation des services de la Direction Départementale des Finances Publiques en Savoie (DDFIP).

Cette nouvelle organisation projetée prévoit en particulier :

- 4 postes comptables seulement en Savoie, avec la fermeture des Trésoreries de Montmélián et La Rochette, le comptable public des collectivités de Cœur de Savoie devenant la Trésorerie d'Albertville ;
- La présence d'un cadre des Finances publiques à Montmélián pour les besoins en conseil des collectivités et établissements publics du territoire ;
- Un conseil auprès des usagers situés dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) du territoire, dans le cadre de permanences (ou directement par les agents des MSAP) ;
- L'encaissement des liquidités (paiement en espèces par les contribuables ou versement des régisseurs de recettes) par des commerçants du territoire ayant conventionné avec l'Etat.

Par ailleurs, le projet d'organisation de la DDFIP prévoit une spécialisation des sites d'implantation de ses services (Saint Jean de Maurienne, Moutiers, Albertville, Chambéry, Aix) et un déménagement des services présents à Chambéry ville.

Devant cette situation, et dans le cadre de la concertation mise en place par la Direction Départementale des Finances Publiques, Mme Le Maire propose d'adopter le vœu suivant :

Afin de conserver un service de proximité pour les usagers et les collectivités du territoire Cœur de Savoie,

Eu égard à la taille du territoire (près de 40.000 habitants), au nombre de collectivités conséquent (la Communauté de communes, le CIAS, 41 communes et leurs CCAS, les EHPAD de Montmélian, Valgelon-La Rochette et Saint Pierre d'Albigny, et plusieurs syndicats intercommunaux),

Le Conseil Municipal :

- Regrette la fermeture annoncée des postes comptables sur les territoires ;
- Soutient à l'inverse que le maintien des Trésoreries sur le territoire Cœur de Savoie est une nécessité et demande la révision du projet de la DDFIP en ce sens ;
- Demande à ce que l'avis des élus locaux soit sollicité avant toute fermeture de services.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le vœu ci-dessus ;
- Charge Mme Le Maire de porter ce vœu à la connaissance de M. Le Préfet et de M. Le Directeur de la DDFIP de la Savoie ;
- Charge Mme Le Maire de négocier avec ces deux autorités pour la mise en œuvre du présent vœu.

### Divers :

- L'école de Ste-Hélène-du-Lac est finaliste au « Palmarès régional de l'architecture et de l'aménagement ». Rendez-vous sur [www.urcaue-aura.fr](http://www.urcaue-aura.fr) pour voter pour l'école avant le 30/09/2019.
- La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES effectuera, durant la semaine du 01/10/2019, des relevés des boîtes aux lettres sur la commune dans le cadre du déploiement du Très Haut Débit (fibre optique).
- Lettre du Groupement de Galloux à l'AREA qui demande des actions afin de réduire le bruit provenant de l'autoroute.
- Mme Le Maire fait le point sur les statistiques du radar pédagogique installé au Pognient du 10/05/2019 au 27/06/2019. La synthèse montre que la limite de vitesse de 30 km/h est respectée en majorité dans le sens « entrant » dans le hameau mais pas dans le sens « sortant ».
- Les nouveaux habitants de la commune sont invités le 11/10/2019 à 19 h à la mairie.
- Le repas offert par la commune aux aînés est avancé au 14/12/2019 car la salle polyvalente sera en cours de rénovation à partir de janvier 2020.
- Le Noël de la commune pour les enfants entre 0 et 11 ans aura lieu le 21/12/2019 à Ste-Hélène-du-Lac.
- Vœux du maire : 17/01/2020 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée  
Mme Le Maire.